



FÉDÉRATION DES CONSEILS DE PARENTS D'ÉLÈVES DES ÉCOLES PUBLIQUES Département de la Sarthe

Lettre d'informations aux parents FCPE

Le Mans, le 06 avril 2023

La FCPE rencontre et échange avec les services de la DIRECTION ACADEMIQUE : Rencontre avec le DASEN autour des remplacements, des mesures de carte scolaire et d'un point autour de la SANTÉ MENTALE, suite à notre demande

Afin de permettre à tous d'avoir un échange sur les sujets les plus urgents concernant la SANTÉ MENTALE, nous avons sollicité une rencontre avec Monsieur BOUVIER, Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) en Sarthe. Plusieurs interventions ont été menées par les référents à la direction académique (DSDEN) sur chacun des sujets : Monsieur BIGOT en particulier sur les questions de remplacements, Monsieur DIET pour le domaine du harcèlement, Mesdames PETIT et BELLION sur les questions de santé et santé mentale, et bien entendu Monsieur Bouvier pour toutes les réponses plus transversales. Ci-dessous les points abordés avec le DASEN. Vous retrouverez en italique les réponses des services DSDEN et du DASEN :

- les remplacements

Suite à divers courriers de la FCPE Sarthe pour appeler à des remplacements dans des écoles où les parents nous ont interpellés plus spécifiquement, les services de la DSDEN ont souhaité ajouter quelques précisions en plus des courriers envoyés.

Les situations de La Chapelle du Bois, de Marolles les Braults et du collège VERCEL ont été pris en compte avec sérieux et certaines situations restent à régler.

Chacun des CL et des parents nous ayant interpellé, ont reçu des réponses sur ces sujets.

La situation actuelle reste tendue et il y a actuellement une trentaine de classes sans remplaçant par jour. La situation géographique est dispersée et n'est pas plus localisée dans un espace particulier du département.

Nous avons rappelé que les manques de remplaçants sont toujours aussi flagrants et que ni 14 remplaçants supplémentaires, ni augmenter le nombre d'élèves par classe ne pourraient être des solutions suffisantes ni acceptables.

- la carte scolaire

Suite à divers courriers de la FCPE Sarthe pour interpellier sur des fermetures de classes programmées et des situations locales préoccupantes en cas de fermeture, les services de la DSDEN ont souhaité rappeler le calendrier concernant ces décisions.

En Sarthe, nous sommes dans un département où les fermetures ont lieu lors de trois temps différenciés qui sont une particularité du département en comparaison avec des départements voisins.

Nous avons trois moments de décisions : en février lors du CDEN, en juin-juillet lors du CDEN et enfin lors de comptage à la rentrée. Les services sont donc dès à présent pleinement engagés dans un travail local d'observations des données chiffrées pour pouvoir rester au plus près des préoccupations.

Nous rappelons, au nom des parents, combien il est essentiel d'observer les situations cas par cas car nous sommes certains que certaines demandes sont fortement légitimes. Nous avons rappelé le caractère violent

des décisions prises à la rentrée, après comptage et que nous n'étions pas en faveur de ce type d'instabilité, en particulier lorsqu'il s'agit de fermetures. Nous avons rappelé que ce type de comptage n'était plus pleinement en vigueur depuis plusieurs années et sont revenues ces dernières années. Ce qui crée en nous une inquiétude.

- le harcèlement en milieu scolaire

Développer les politiques pour que les professionnels soient plus réactifs pour identifier et agir contre le harcèlement → travail plus conséquent sur le programme PHARe

Travail sur : La formation des enseignants + L'information la sensibilisation et l'accompagnement de l'enfant doit être amplifié au vu de la dégradation +Des pistes ? médiations des pairs ? cahiers de doléances ? lieux de repli ? un référent dans chaque structure au bien être à l'école ? Une discipline à part entière dès le 1^{er} degré ? Amplifier l'EMC ? S'emparer plus des instances (conseil de délégués, CESC, CVC, CVL) ?

Accompagner les victimes de harcèlement sans attendre. Que chaque situation de harcèlement supposé démarre des interventions et observations écrites de toutes prises en charge immédiates

Le programme PHARe est de pilotage académique. Au démarrage, 14 personnels formés en Sarthe et aujourd'hui nous arrivons à 310 personnes.

Il est prévu une 3^e cohorte l'an prochain de personnels formés.

Aujourd'hui le travail tourne autour de 5 personnes par établissement (diverses : Direction dont CPE, professeur, AED, médecin, infirmière, assistant social, psy EN) qui ont vocation à former leurs pairs, les enfants et les parents.

Il est exprimé que les personnels médicaux et para médicaux inscrits à ce dispositif vont devoir consacrer du temps supplémentaire à ces missions. En conséquence, le travail habituel dévolu aux élèves sera impacté. Un équilibre devra être trouvé ou des recrutements à envisager, idéalement.

Nous rappelons combien il est essentiel de créer des lieux de décompression, de penser le harcèlement scolaire comme un harcèlement qui dépasse les murs de l'école et combien les parents ont une place de choix à tenir dans cette lutte en lien avec l'Education Nationale.

- la santé mentale

Voici quelques-unes des questions sur lesquelles ce sont centrées nos interrogations :

Quels sont les contacts entre les services de la DSDEN et les services de Santé après une hospitalisation en cours de scolarité ?

Quel accompagnement institutionnel existe-t-il pour permettre un dialogue entre l'institution médicale, l'établissement scolaire et avec la DSDEN ?

Le Rapport de la Défenseure des Droits illustre un cas en précisant que le milieu médical proposait l'interruption d'une spécialité 3 (évaluée en Première) Mathématiques à une élève de Première « A la fin de l'année, les parents ont demandé aux services académiques que leur fille soit exemptée de cette matière, ce que l'établissement scolaire avait proposé. L'académie a refusé au motif que, s'agissant d'une spécialité, aucune dérogation n'était possible. » Qu'en serait-il en Sarthe si nous nous trouvions face à une situation du même type ?

Quels sont les effectifs des personnels de médecine scolaire et des services sociaux scolaires en Sarthe ? Y a-t-il des disparités territoriales dans ces effectifs ?

Y-a-t il de prévu un type de cérémonie autour du cas spécifique de Bellevue l'an dernier ?

Quelles sont les pistes en Sarthe dans la lutte contre les violences liées à l'identité de genre ?

L'école étant un lieu central, pour nous, afin de combattre les difficultés mentales, quelle place est faite en Sarthe à l'enseignement à domicile ? Quels sont les chiffres des demandes ? Quels sont les chiffres d'accord donné par la DSDEN ?

Quelle connaissance avons-nous localement du Programme Good Behavior Game (GBG) pour favoriser la concentration et la communication ou contre les conduites addictives ?

Quelle connaissance avons-nous localement du Programme Primavera contre les conduites à risque et addictives par une approche « expérientielle » ?

Quelle place dans l'EMC des modules dédiés à l'éducation des droits ?

Concernant le bulletin 2023 sur les gestes suicidaires des 10-24 ans, une augmentation des tentatives est à noter (sans augmentation des morts par suicide). L'augmentation se réalise depuis les années COVID et une accélération est à noter depuis 2022.

Deux groupes de travail sont en place contre le suicide en lien avec l'ARS, Santé Mentale et d'autres associations en prévision d'un colloque pour le personnel en prévision pour novembre 2023.

Des actions sont coordonnées en Lycée Professionnel sur 6 lycées de Sarthe (Mamers, Arnage, Le Mans - Funay/Boucher et Le Mans Sud - St Calais, La Flèche). Le Lycée d'Arnage est plus particulièrement avancé sur la question.

Les CPS (Compétences PsychoSociales) sont un travail déployé dans le département depuis août 2022 chez les jeunes et les enfants.

Au lycée Bellevue, un contact particulier a été mis en place pour du personnel de prévention et à destination des élèves.

Une réflexion est menée avec Mme Pintard concernant le recueillement au Lycée Bellevue pour les un an de l'événement traumatisant. L'an dernier un rosier a été planté et pour l'instant, la réflexion est menée tout en tentant d'éviter l'excès d'événement trop marqué pour ne pas créer de traumatisme.

Concernant les violences liées à l'identité de genre et aux questions parallèles à ce sujet, il y a un travail collaboratif dans le collectif Tout s'explique entre le Planning Familial, les services de l'Hôpital, Homogène, l'ARS, la CPAM et le Ministère de l'Education Nationale.

Nous rappelons notre implication concernant les questions de genre et notre travail à la FCPE Sarthe avec l'association Homogène. Nous mettons en avant combien « l'implication des jeunes à ce collectif semble essentiel »

Concernant l'Instruction en Famille (IEF), une discussion devrait s'engager autour de Monsieur Aupert qui centralise ce type de pratique. Il s'agit d'un dispositif dérogatoire avec des autorisations de deux types (transitoires de plein droit et de droit commun). Au 01/02/2023, sur 522 demandes, il y a un accord sur 471 demandes. Le nombre augmente plus particulièrement à l'entrée au collège. Dans ce cas précis, la communauté des gens du voyage est particulièrement demandeuse à l'entrée au collège.

Dans les cas d'hospitalisations, il y a des réunions de synthèse faisant le lien entre la médecine scolaire de la DSDEN et l'hospitalisation ou les établissements.

Les SAPAD (services d'assistance pédagogique à domicile), les emplois du temps aménagés sont des situations suite à une hospitalisation et les préconisations sont suivies. Concernant toute dispense d'enseignement, il ne s'agit pas d'un avis du DASEN mais bien une dispense obtenue auprès des services de la Rectrice d'Académie, pour l'avis final. Il y a

bien en cela une double difficulté car il peut exister en plus une confusion entre dispense d'enseignement et dispense d'épreuves.

En ce qui concerne le personnel médical et le service social scolaire, en poste budgétaire, la Sarthe a 10 médecins, 71 infirmiers (tous les postes sont pourvus dont 2 contractuels) 24 assistants sociaux et 50 psychologues (psyEN et psyRASED).

Dans les programmes d'actions, les programmes GBG ou Primavera ne sont pas ceux en place en Sarthe. Une des actions se réalise par exemple avec à la rentrée la travail de 250 étudiants infirmiers et médecins étudiants sur trois semaines pour voir les besoins des élèves. Au travers de cette étude, il a été noté que l'action sur les addictions aux écrans remporte une forte demande d'actions dans les établissements. Ce phénomène est très particulier actuellement.

Concernant les addictions, un travail est réalisé avec le centre de soins d'addictologie, le Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA), Addiction France ou l'IREPS (Instance Régionale d'Education et de Promotion Santé) ou encore la Maison de protection des familles.

Nous restons à votre écoute pour tout complément concernant les sujets abordés.

Fabian ESTELLANO, vice-président de la FCPE Sarthe et en charge du premier degré, Éric VOISIN, secrétaire général en charge de l'inclusion et du handicap, Simon POUZANCRE, en charge du second degré et du handicap et Wilfrid JIGOREL, administrateur à la FCPE Sarthe **pourront en particulier faire le suivi de cette rencontre à laquelle ils ont assisté.**

Bien à vous,

Les administrateurs FCPE Sarthe

Ci-dessous, les courriers correspondant à nos demandes de rencontre au sujet de la santé mentale à l'école :

Le Mans, le 23 février 2023

Objet : contact FCPE – DASEN concernant la santé mentale

Monsieur le Directeur Académique,

La FCPE Sarthe a pris connaissance ces dernières heures du nouveau drame qui a touché l'Éducation Nationale. L'assassinat d'une enseignante dans un Lycée de Saint-Jean-de-Luz est une épreuve des plus bouleversantes pour l'ensemble de la communauté éducative.

Nous tenions à vous renouveler toute notre inquiétude face à l'évolution préoccupante des conditions d'enseignement, mais aussi notre profond respect pour les enseignants, les élèves et tous les personnels de l'Éducation Nationale.

Les circonstances « a priori » qui auraient conduit le jeune à perpétrer cet acte rappellent combien les besoins en soutien face à la détérioration de la santé mentale de nos enfants doivent être inscrits parmi les priorités de l'action du Ministre de l'Education Nationale.

En outre, par la présente, nous souhaitons réclamer que la santé mentale détériorée de nos jeunes, et le COVID ne peut en être considéré le seul responsable, soit enfin et réellement prise en charge par l'Etat.

Enfin, rappelons ici que :

1. La France est signataire de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant,
2. La France est signataire de la Convention Internationale des Droits de l'Homme,
3. Plus d'enseignants et de personnels dans nos établissements c'est aussi garantir un bien meilleur service de l'enseignement et un meilleur contexte psychologique d'apprentissage,

4. Une société qui rayonne par son Education Nationale est une société vivante et porteuse d'avenir.

Nous rappelions en CDEN un autre drame, celui de Mme RENON, directrice à Pantin qui rappelait à tous l'exigence de respect que nous devons au personnel de l'Education Nationale et le besoin de conditions d'enseignement plus humaines. Nous exigeons, dès lors, de l'Etat, un moratoire et l'annulation des suppressions de postes programmées pour la rentrée prochaine, ainsi que des assises de la santé mentale à l'école.

Disponibles pour aborder plus amplement le sujet de la santé mentale à l'école, nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur Académique, en notre engagement à vos côtés et auprès des jeunes sarthois.

Cordialement,
Les administrateurs de la FCPE Sarthe

Le Mans, le 30 mars 2023

Objet : contact FCPE – DASEN concernant la santé mentale - suite

Monsieur le Directeur Académique,

La FCPE Sarthe tient à saluer votre prise en compte de notre demande d'une concertation autour de la santé mentale de nos plus jeunes, tant son expression, au sein des établissements scolaires en particulier, devient préoccupante. Bien qu'inquiets de n'entrevoir aucune annonce de levée des fermetures de classes programmées en CDEN, ni d'évocation de l'élaboration d'un projet d'assises de la santé, nous participerons néanmoins, avec plaisir, à la rencontre que vous nous proposez avec vos services le 6 avril.

Cette rencontre ne peut être, pour nous, que la confirmation de ce que les services de l'Education Nationale ont compris l'urgence à mettre en place les moyens appropriés pour endiguer une situation inédite de mal-être dans nos écoles.

Ce mal-être global est attesté par plusieurs études, dont les résultats sont connus, et reconnus le reflet d'une réalité par les services du Ministère ayant la tutelle de nos établissements scolaires. Ces deux dernières années tout particulièrement, une augmentation impressionnante et alarmante de tous les troubles de la personnalité a été recensée : troubles de l'anxiété, troubles de l'anxiété généralisée, troubles de la dépression, pensées suicidaires, problèmes de concentration, situations d'agitation ou de lenteur temporaires, problèmes d'automutilation, symptômes dépressifs, symptômes de dépression sévère.

L'impact de ce mal être, qui touche désormais une forte proportion de nos jeunes, est d'autant plus dommageable à la scolarité de ceux d'entre eux qui présentaient déjà un terrain anxieux ou qui pâtissaient de conditions de vie précarisées. La détérioration impressionnante de la conjoncture mondiale influe elle aussi sur le mental de nos jeunes. Une sensation de solitude, de « laissés pour compte », d'impuissance et d'avenir compromis, est de plus en plus palpable parmi eux.

L'utilisation des écrans qui s'est accrue en parallèle, renforce cette perception angoissante de la vie, d'autant plus, encore une fois, pour les plus anxieux de nos enfants. Le cyberharcèlement, enfin, n'a cessé de prendre de l'ampleur et de s'immiscer dans le quotidien d'un toujours plus grand nombre de nos enfants.

Face à cette situation générale dégradée nous souhaiterions en particulier que soient abordées les diverses hypothèses de réponses institutionnelles à apporter, comme :

- *Mieux appréhender les questions de santé mentale*
- *Reconsidérer la santé mentale à l'école et construire une véritable politique de santé*

- Optimiser la mise à profit des outils de politique sociale à la disposition de nos établissements
- Faire de l'école un environnement protégé

Toujours dans l'intention de circonscrire cette problématique le plus exhaustivement possible, mais conscients que d'autres interrogations pourraient se glisser dans nos discussions, nous vous confirmons que nous aurions apprécié que cette entrevue nous apporte des réponses sur les quelques points listés à suivre :

- *Quels sont les contacts entre les services de la DSDEN et les services de Santé après une hospitalisation en cours de scolarité ?*
- *Quel accompagnement institutionnel existe-t-il pour permettre un dialogue entre l'institution médicale, l'établissement scolaire et avec la DSDEN ?*
- *Le Rapport de la Défenseure des Droits illustre un cas en précisant que le milieu médical proposait l'interruption d'une spécialité 3 (évaluée en Première) Mathématiques à une élève de Première « A la fin de l'année, les parents ont demandé aux services académiques que leur fille soit exemptée de cette matière, ce que l'établissement scolaire avait proposé. L'académie a refusé au motif que, s'agissant d'une spécialité, aucune dérogation n'était possible. » Qu'en serait-il en Sarthe si nous nous trouvions face à une situation du même type ?*
- *Quels sont les effectifs des personnels de médecine scolaire et des services sociaux scolaires en Sarthe ? Y a-t-il des disparités territoriales dans ces effectifs ?*
- *Quelles sont les premières analyses qui ressortent de la mise en place du programme pHARe ?*
- *Quelles sont les pistes en Sarthe dans la lutte contre les violences liées à l'identité de genre ?*
- *L'école étant un lieu central, pour nous, afin de combattre les difficultés mentales, quelle place est faite en Sarthe à l'enseignement à domicile ? Quels sont les chiffres des demandes ? Quels sont les chiffres d'accord donné par la DSDEN ?*
- *Quelle connaissance avons-nous localement du Programme Good Behavior Game (GBG) pour favoriser la concentration et la communication ou contre les conduites addictives ?*
- *Quelle connaissance avons-nous localement du Programme Primavera contre les conduites à risque et addictives par une approche « expérientielle » ?*
- *Quelle place dans l'EMC des modules dédiés à l'éducation des droits ?*

Disponibles pour aborder plus amplement le sujet de la santé mentale à l'école comme convenu, le 6 avril, nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur Académique, en notre engagement à vos côtés et auprès des jeunes sarthois.

Cordialement,
Les administrateurs de la FCPE Sarthe